DLP-5-4-78429821 1e 20

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.

Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 151 31 mars 1978

GRANDES CULTURES

- COLZA -

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (C. napi)

Depuis le 11 mars, peu ou pas de captures ont été enregistrées sur les différents secteurs de production . Compte tenu des réchauffements survenus depuis le 28 mars, il convient cependant de rester vigilant, le stade de sensibilité du colza à l'égard de ce ravageur n'étant pas encore dépassé (stade 20 cm).

- HOUBLON -

CHARANCON DE LA LIVECHE (Otiorrhynchus ligustici)

La présence de charançons de la livèche a été observée ces derniers jours, lors de la taille, dans un certain nombre de parcelles de houblon. Localement (HURTIGHEIM - 67) on a pu dénombrer jusqu'à 20 à 30 de ces coupe-bourgeons par pied. Dans ces cas, ce gros insecte brun et terreux d'environ 1 cm de long, qui reprend actuellement son activité, est susceptible de causer des dégâts non négligeables sur les jeunes pousses avant leur sortie de terre.

Bien qu'ils vivent le plus souvent sous terre, on peut les rencontrer parfois sur l'extrémité des lianes tuteurées qu'ils rongent.

A noter que l'infestation des houblonnières peut se faire à partir de luzernières voisines qui abritent ce ravageur.

Pour prévenir ces dégâts, il convient de détruire l'insecte au cours de la taille ou d'intervenir par pulvérisation ou poudrage au pied des souches, avec un insecticide contenant une des matières actives suivantes :

- endosulfan (nombreuses spécialités),
- lindane (nombreuses spécialités),
- méthidathion (Ultracide),
- ométhoate (Folimat).

.../...



LES TRAITEMENTS INSECTICIDES DU SOL EN CULTURES DE MAIS

1) Produits utilisables en traitement du sol :

MATIERES ACTIVES	DOSES D'EMPLOI g/ha	SPECIALITES COMMERCIALES	OBSERVATIONS
LINDANE (1)	en plein 1 500	nombreuses spécialités	(sur toutes cultures), traiter au moins 15 jours avant le semis
CARBOFURAN	en localisation 600	Curater	
CHLORMEPHOS	en localisation 300	Dotan	
CHLORPYRIPHOS	en localisation 500	Dursban 5 G	
ETHOPROPHOS	en pulvérisation: en plein 4 000	Mocap 20 CE	récemment autorisé
FONOFOS	en localisation 350	Dyfonate 5 G	
PARATHION	en plein 10 000	nombreuses spécialités	(sur toutes cultures)
PARATHION + CHLORFENVINPHOS	en localisation 500 à 600	Birlane mixte	
PHOXIME	en plein 5 000	Volaton 5	(sur toutes cultures

(1) matières actives existant également sur support fertilisant.

.../...

2) Efficacité des principaux insecticides :

PRODUITS	RAVAGEURS			
	larves de taupins	scutigerelles	nématodes	oscinies
LINDANE	+++	0	0	0
CARBOFURAN	+++	++/+++	++	+++
CHLORMEPHOS	+++	++/+++	0	++/+++
CHLORPYRIPHOS	++/+++	++/+++	0	+/++
ETHOPROPHOS	?	?	?	?
FONOFOS	++/+++	++/+++	0	+/++
PARATHION	++/+++	++	0	+
PARATHION + CHLORFENVIN-PHOS	++/+++	++	0	+
PHOXIME	++	++/+++	0	+

LEGENDE : 0 inefficace; + peu efficace; ++ moyennement efficace; +++ bonne efficacité; ? à confirmer

DESTRUCTION DES ADVENTICES DANS LES CEREALES DE PRINTEMPS

I. - Lutte contre les graminées

A. - Folle avoine :

D'une façon générale, dans la Circonscription la folle avoine est surtout préjudiciable aux céréales de printemps et les zones où cette graminée est installée depuis plusieurs années sont à surveiller, particulièrement.

- Sur blé :

Bien que le nitrofène puisse être utilisé en pré-levée, les résultats qu'il permet d'obtenir sont trop aléatoires pour que l'on puisse compter sur cet herbicide. Il reste donc la possibilité d'intervenir en post-levée, avec deux produits dont l'action se traduit par un blocage de la croissance de l'adventice et non par sa destruction, ce qui nécessite de les utiliser sur des cultures en plein développement végétatif.

. Benzoyl-prop-éthyl (suffix 20 : 5 l/ha) : il s'applique entre le stade redressement et le stade 2 noeuds.

. Flamprop méthyl (suffix 425 : 3 l/ha) : il est à employer dès la fin du tallage jusqu'à la formation du second noeud.

- Ces produits sont très spécifiques et ne détruisent pas les dicotylédones -

.../...

P89

- Sur orge :

1) Pré-semis :

Le triallate liquide incorporé peut être utilisé.

2) Post-levée :

Si le barbane est toujours autorisé, les conditions dans lesquelles il doit être utilisé sont très strictes et il est souvent plus facile de recourir aux composés suivants :

. Flamprop isopropyl : 1 kg/ha (Barnon). D'action comparable à celle des "Suffix", la concurrence de l'orge est nécessaire pour assurer une bonne élimination de la folle avoine. L'application se situe de la fin du tallage au stade premier noeud. La sélectivité est bonne.

. Difenzoquat : 1 kg/ha (Avenge). Il s'utilise de la mi-tallage de l'orge jusqu'au stade premier noeud, à partir du stage 3 feuilles de la folle avoine, à raison de 350 à 450 litres de bouillie/ha. Contrairement à l'herbicide précédent, la concurrence de l'orge n'est pas nécessaire pour obtenir une bonne destruction de l'adventice. Son époque d'application plus tardive lui permet d'atteindre toutes les folles avoines sans grand risque de levées ultérieures non contrôlables.

B. - Vulpin :

Contrairement à ce qui se passe dans les emblavures d'automne, le développement du vulpin est rarement dangereux dans les céréales de printemps. Au cas où un agriculteur se trouverait confronté à ce problème, il pourra nous oonsulter pour obtenir toutes précisions sur les traitements possibles.

II. - Lutte contre les dicotylédones

Les conseils donnés dans le numéro 150 du 21/03/1978 sur le désherbage des céréales d'hiver sont valables pour les emblavures effectuées maintenant. Il convient toutefois de rappeler que certaines variétés de blé ou d'orge de printemps sont d'une sensibilité plus ou moins marquée aux phytohormones. A chaque fois que cela sera possible, les producteurs auront donc intérêt à traiter sur des adventices jeunes à l'aide de colorants nitrés.

III. - Parcelles avec folle avoine et dicotylédones

Dans le cas où certaines cultures seraient à la fois infestées de folle avoine et de diverses dicotylédones, il est possible d'envisager une intervention :

- Sur orge :

. Avec Néobyne : produit commercial contenant du barbane, du mécoprop et du M.C.P.B. Cette spécialité doit être appliquée sur des orges en cours de tallage et sur des folles avoines, ayant de 1 à 4 feuilles. Il convient d'utiliser pour ce traitement 400 L de bouillie à l'hectare. Le gaillet et la matricaire ne sont pas détruits par ce produit.

. Avec Fagal : association d'isoproturon, d'ioxynil et de mécoprop.

.../...

- Sur blé et orge :

Un traitement anti-folle avoine avec un des produits spécifiques indiqués ci-dessus (I), complété 10 jours plus tard au moins par une pulvérisation à l'aide d'un anti-dicotylédones.

ARBRES FRUITIERS

- POIRIER -

PSYLLE DU POIRIER

Les pontes déposées sont de plus en plus nombreuses. Les premières éclosions sont maintenant imminentes (Secteur de ROTTELSHEIM). Un premier traitement serait à réaliser au cours des premiers jours de la semaine prochaine.

Les produits suivants sont recommandés : amitraz (Maitac 20 - Tudy) à 60 g de m.a./hl - fenvalérate (Sumicidin) à 10 g de m.a./hl - monocrotophos (Azodrin 20 - Nuvacron) à 30 g de m.a./hl - perméthrine (Perthrine) à 8,75 g de m.a./hl.

En outre nous signalons que certains arboriculteurs ont obtenu l'an dernier de bons résultats avec le méthidathion (Ultracide) en traitement au début des éclosions.

CULTURES MARAICHERES

- FRAISIER -

MALADIE DES TACHES ROUGES

Après avoir bien nettoyé les cultures (élimination des feuilles mortes) appliquer un traitement fongicide avec une spécialité commerciale apportant 240 g de matière active de manèbe à l'hectolitre lorsque la première feuille sera dégagée.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

P 90